



Commission Sportive Régionale du lundi 13 Octobre 2025

Présent(e)s : Catherine KANDIN, Marie-Thérèse ANGEE, Robert MEBARKI, Alain BERTRAND, Gérard MARTIN, Didier BRASA, Stéphane HAYEZ, Pierre FREYCENET, Thomas MARTINEAU, Jérôme DUVAL, Franck JAMES.

Excusé(e)s : Guillaume DECRETON, Jean-François LEQUEN .

LITIGES CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

Journée 1

R1 Poule 1 Rueil Athletic 3 – Antony Sport TT 2

Réclamation concernant la qualification de la joueuse Jade HUYNH (joueuse Pro n°77) pour jouer en championnat masculin.

Décision CSR : Refusé car n'a pas joué en PROB au titre de la même journée.

R2 Poule 7 Espérance Reuilly 2 – Ezanville 3

Feuille de match non remontée mais saisie due à un problème d'organisation (pas de pc pour girper)

Décision CSR : Pénalité financière de 8€ pour l'Espérance Reuilly

R3 Poule 1 Marly le Roi US 2 – Villemomble SP 2

Le club de Villemomble demande que les points de présence de Nicolas CHENE qui s'est blessé) soient récupérés (certificat médical à l'appui)

Décision CSR : Demande acceptée, le résultat est modifié en 24-18

R3 Poule 6 Nangis TT 1 – Romainvillois TT 1

Carton jaune pour David HAIK, donné par la « JA » Mathilde DENIS, non joueuse, pour insulte à l'adversaire. La JA n'est à priori pas commissionnée pour Juge-Arbitrer la rencontre.

Décision CSR : Carton remplacé par avertissement, mail à envoyer à Nangis au sujet du juge-arbitrage.

R3 Poule 7 Espérance Reuilly 4 – JUMP 5

Feuille de match non remontée mais saisie due à un problème d'organisation (pas de pc pour girper)

Décision CSR : pas de pénalité financière de façon exceptionnelle par rapport aux circonstances.

Journée 2

PN Poule 2 JAM Paris 14 1 – Isséenne EP 2

Clémence Chevalier a joué aussi en Pro B dames, sauf qu'elle n'est pas inscrite sur les listes de Pro B de l'entente Antony – Issy les Moulineaux...

Décision CSR : réclamation refusée car elle n'est pas sur les listes pros, la règle régionale ne peut donc s'appliquer.

R1 Poule 3 Ste Geneviève 1 – Bois Colombes S 1

Réclamation de Ste-Geneviève concernant une balle litigieuse à 12-11 à la belle de la première partie (réclamation faite juste ensuite)

Décision CSR : Résultat entériné, le point a été validé par l'arbitre puis par le Juge-Arbitre commissionné et la partie s'est terminée. La CSR ne peut revenir dessus.

R3 Poule 7 Noisy le Grand 6 – ESP Reuilly 4

Erreur de résultat entre Jérémy MONCANY et Raphael GORAL, le vainqueur est Jérémy MONCANY et non l'inverse (confirmé par les deux clubs)

Décision CSR : [le résultat est modifié en 27-15](#)

R3 Poule 10 Combs Senart TT 5 – Elancourt CTT 4

Tristan BERNIER et Capucine MOULE-SITAUD de Combs avaient tous deux joués en équipe 4 Messieurs en J1. La règle de brulages J1– J2 ne permet qu'à une seule joueuse de redescendre.

Décision CSR : [28-00 + Pénalité Financière 10€ pour Combs Sénart.](#)

Championnat de France Féminin

Journée 1 Ras

Journée 2

R1 Poule 1 Rueil Athletic 3 – Chatenay ASTT 2

Mouna SALKI et Laurianne LEBRETON de Rueil avaient toutes les deux jouées en équipe 1 dames en J1. La règle de brulages J1– J2 ne permet qu'à une seule joueuse e redescendre.

Décision CSR : [28-00 + Pénalité financière 10€ pour Rueil](#)

CARTONS

Championnat de France Masculin

Journée 1

Cartons Jaunes donnés

JOULIN Sébastien (Bois Colombes) : cris intempestifs (R1 P3 Charenton 2 - Bois Colombes 1)

Journée 2

Cartons Jaunes donnés

BEN BRAHIM Yannis (Courbevoie) : jet de raquette dans séparation (R1 P2 Chilly-Morangis 2 – Courbevoie 4)

BILLAND Cyriaque (Kremlin Bicêtre) : lancé volontairement la balle hors des limites du jeu (PN P1 Kremlin Bicetre 1 – Ducks 2)

Championnat de France Féminin

Journée 1 RAS

CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Réclamation faite par la présidente de SQY PING concernant le placement des joueurs pour le Tour 1.

Décision CSR : [Le règlement ayant été appliqué, la réclamation est déboutée. Par ailleurs, la CSR décide aussi que le règlement actuel restera en vigueur, et que les joueurs remplaçants de N2 seront toujours placés au 1^{er} tour en fonction de leur points-classements.](#)

Demande d'un joueur montant du 94 qui a muté dans le 93 pour conserver sa montée (le 93 ne savant pas qu'il était montant ne l'avait pas mis dans sa liste de montants.

Décision CSR : [une montée doit être conservée, le joueur doit être remis en R2.](#)

CHAMPIONNAT DE PARIS

Demande de Ponthierry qui veut se réengager après 1 an d'arrêt (Exc). A quelle division vont-ils redémarrer (sachant qu'on a accepté la perte d'une division pour Asnières)

Décision CSR : Le club de Ponthierry sera intégré dans une division si il y a un désistement, mais pas en excellence, ni en promo d'excellence.

Courtry 2 (D2), Bois le Roi (DH, D2) ne réengagent pas leurs équipes.

Aubervilliers, Igny, Lepic Populaire, Fontenay le Fleury (pour 1 D1 au lieu de 2 équipes de D2), Ste Geneviève (2 équipes), CSLG Kellermann et Angerville-Pussay ont demandé des renseignements pour engager des nouvelles équipes. Il y a 17 nouvelles équipes à ce jour et une demi-douzaine de clubs qui demandent de créer leurs premières équipes.

Fin de la CSR 21 H 00

Franck JAMES
Président de la Commission Sportive Régionale